



## NUMÉRO 1811-1173

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 novembre 2018 à 19h04, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,  
M. Éric Lessard, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1811-1173-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **3. Suivi des procès-verbaux**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1811-1173-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 soit adopté avec la modification suivante au point 18d;

*Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, nomme la directrice générale adjointe pour occuper le poste de secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).*

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1811-1173-5

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois d'octobre, pour un montant totalisant 54 993,31 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **6. Rapport du directeur des Travaux publics**

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics, fait rapport sur la situation.

### **7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**8. Retour de la directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Mathieu est de retour de son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Fortier a complété son intérim;

1811-1173-8

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que Madame Marie-Josée Mathieu soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec la fonction de directrice générale, à effectuer les achats pour la municipalité, à faire les dépôts de fonds lorsque nécessaire, à faire les changements de nom et à être signataire avec le maire pour les comptes bancaires.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**9. Personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales**

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

1811-1173-9

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables approuve l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10. Dépôt du rôle d'évaluation foncière – Rôle triennal 2**

Le sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2019 a été déposé au bureau municipal le 14 septembre dernier. En 2018, il était de 48 303 800 \$ il sera de 48 718 400 \$ en 2019, une augmentation de 414 600 \$. C'est la deuxième année du rôle triennal pour les années 2018-2019-2020.

**11. Élection partielle**

Mme Joanie Roy a été élue par acclamation le 26 octobre dernier. Madame Roy siégera au poste de conseillère numéro 5 et représentera la municipalité sur les comités de déneigement, de la bibliothèque ainsi que celui du social des Joséabliens.

**12. Rémunération des élus**

Il est discuté par la majorité des conseillers et conseillères de tenir un registre de réunion afin de connaître les exigences de chacun des comités.

R230-18

**13. Dépôt et présentation du Règlement 230-18 sur le traitement des élus municipaux**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T11.001) permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais celui-ci n'est plus valide dû à la nouvelle loi;

ATTENDU QUE le conseil désire indexer la rémunération actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2018;

ATTENDU QU'il y a eu présentation du projet de règlement à la séance du 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'avis public a dûment été publié le 17 octobre 2018;

1811-1173-13

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables décrète et adopte le règlement numéro 230-18 intitulé Règlement sur le traitement des élus municipaux;

QUE le règlement 230-18 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité du maire, des conseillères et conseillers présents

**14. Cannabis**

La MRC Robert-Cliche souhaite harmoniser le règlement sur la Qualité de vie dans lequel sera régi le cannabis. Il y a présentement trois représentants de trois municipalités différentes qui travaillent ledit règlement.

**15. Finale du projet PIIRL**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière du programme *Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales* pour l'élaboration de plans et devis, le scellement de fissures du rang St-Bruno ainsi que la réfection du rang des Érables Nord sur 1.1 km;

ATTENDU QUE les travaux sont entièrement réalisés;

1811-1173-15

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE le conseil atteste la fin des travaux de plans et devis aux coûts réels de 9 500 \$;

QUE le conseil atteste la fin des travaux pour le scellement de fissures du rang St-Bruno aux coûts réels de 12 290, 20 \$;

QUE le conseil atteste la fin des travaux la réfection du rang des Érables Nord sur 1.1 km aux coûts réels de 255 365, 28 \$ plus taxes, plus les frais de surveillance de chantier ainsi que les frais de laboratoire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**16. Mandat Ministre des finances**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

1811-1173-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN ROY ET RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**17. Retour sur le social**

Un retour est fait sur le budget de la fête annuelle des Joséabliens. Le coût total est de 1 188, 20 \$ pour un budget de 2 000 \$.

**18. Mandat à l'arpenteur-géomètre**

1811-1173-18

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu de mandater *Ecce Terra arpenteurs-géomètres sencrl* pour effectuer une levée de terrain et une mise en plan afin que le consultant André Mercier puisse remplir son mandat relié à l'affaissement du 110 rang des Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**19. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2019**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

1811-1173-19

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront à 19h00 au 370-A rang des Érables : le 15 janvier, le 5 février, le 12 mars, le 2 avril, le 7 mai, le 4 juin, le 2 juillet, le 13 août, le 3 septembre, le 1<sup>er</sup> octobre, le 5 novembre et le 3 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**20. Rapport budgétaire semestriel**

Les membres du conseil prennent connaissance du second rapport budgétaire de l'année 2018 qui révèle qu'en date du 24 octobre 2018, les dépenses s'élèvent à 703 183, 02 \$ et les recettes à 762 428, 01 \$ sur un budget de 767 524 \$.

**21. Préparation du budget 2018**

Une réunion est prévue pour la préparation du budget. La séance extraordinaire pour l'adoption du budget aura lieu le 11 décembre prochain.

**22. Contrat de travail de Jean-Luc Cliche**

1811-1173-22

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, d'accepter les changements effectués au contrat de travail de monsieur Jean-Luc Cliche dû aux nouvelles exigences apportées par le Ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**23. Contrat de travail de Sophie Fortier**

1811-1173-23

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'accepter le nouveau contrat de travail de Madame Sophie Fortier à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe. Le maire et la directrice générale sont autorisés à procéder à la signature du contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**24. Correspondance**

**a) Fondation santé Beauce-Etchemin**

1811-1173-24a

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde un don de 125 \$ à la Fondation santé Beauce-Etchemin pour leur campagne de financement 2018-2019.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1811-1173-24b      **b) Moulin des Fermes**  
Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité de St-Joseph-des-Érables appuie le projet *Origines de la Beauce Joseloise* tel que présenté au montant de 2 900 \$ pour les présentoirs historiques.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1811-1173-24c      **c) Politique un arbre pour la vie**  
Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité participe avec la ville St-Joseph des Beauce pour la *Politique un arbre pour la vie* tel que présenté dans le communiqué du 24 octobre 2018 reçu par courriel. La municipalité Saint-Joseph-des-Érables s'engage à payer l'arbre de chaque citoyen de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables qui en fera la demande.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**d) Implantation d'une route touristique signalisée et reconnue par le Programme des routes et circuits touristiques du Québec qui traverserait le territoire de notre municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le projet est déposé par Destination Beauce dans le cadre du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Chaudière-Appalaches s'engage à reconnaître et promouvoir cette route touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette route touristique permettra de mettre en valeur le caractère distinctif de la vallée de la Chaudière et la culture beauceronne ainsi que de structurer l'offre touristique située dans la bande riveraine et en amont de la rivière Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE le tracé traverse le territoire des municipalités suivantes : Saint-Lambert-de-Lauzon, Scott, Saint-Bernard, Sainte-Marie, Vallée-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Beauceville, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Georges, Saint-Martin et Saint-Gédéon-de-Beauce;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des panneaux de signalisation s'effectuera par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), selon les règles actuellement en vigueur pour la signalétique des routes touristiques et que leur coût sera défrayé par le mandataire de ce projet, soit Destination Beauce;

1811-1173-24d      Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu Que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables approuve le tracé de la route touristique sur son territoire respectif et s'engage à autoriser le MTMDET à installer la signalisation sur le réseau dont elle a la responsabilité d'entretien.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**25. Varia**

**a) Câble Axion**

Le maire fait un bref résumé d'une rencontre ayant eu lieu avec les représentants de câble Axion le 6 novembre dernier.

**b) Séance extraordinaire**

Une séance extraordinaire aura lieu le 20 novembre prochain pour l'approbation de soumission du règlement d'emprunt numéro 225-17.

**c) Caserne et centre sportif**

Le conseiller Éric Lessard fait un bref résumé positif de sa visite à la caserne qui est toujours en construction. Il y aura une seconde visite lorsque celle-ci sera terminée. La ville St-Joseph-de-Beauce à également discuté avec la directrice générale d'une possible rencontre

concernant le futur centre sportif. Les conseillères et conseillers mentionnent leurs intérêts envers cette rencontre.

**26. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**27. Levée de l'assemblée**

1811-1173-27

À 21h43, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière